

## L'Europe à la croisée des chemins

### Discours de Philippe Maystadt, Président de la Banque européenne d'investissement, à la réception du Prix du Mérite Européen

Si les objectifs donnés à la construction européenne par ses « pères fondateurs » restent d'une grande actualité, ils doivent être poursuivis dans un environnement qui a profondément changé et qui pose de nouveaux défis à l'Europe du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pour relever ces défis, l'Europe doit mettre en œuvre des moyens adéquats. En sera-t-elle capable ? Ses dirigeants en auront-ils la volonté politique ? Choisiront-ils le chemin de l'enlisement et du « chacun pour soi » ? Ou choisiront-ils le chemin du dynamisme créateur et de la solidarité ? L'Europe est à la croisée des chemins.

Reprenons les objectifs. Jean Monnet, Robert Schuman et les autres « pères fondateurs » ont conçu l'intégration européenne d'abord et avant tout comme une œuvre de paix. Il s'agissait de faire en sorte que les pays européens, en particulier la France et l'Allemagne, qui s'étaient déchirés en trois guerres sanglantes en moins d'un siècle, soient tellement intégrés économiquement qu'il leur devienne vraiment impossible d'encore songer à se faire la guerre. C'est l'idée de base de la construction européenne et le résultat est probant : nos pays n'ont jamais connu une aussi longue période de paix. Ce premier objectif reste d'une grande actualité ; c'est même, à mes yeux, la principale justification de l'élargissement, notamment vers les Balkans.

La deuxième idée fondamentale, c'est que des buts communs, économiques ou politiques, peuvent être atteints plus efficacement si les pays européens y travaillent ensemble, s'ils mettent en commun leurs ressources et leurs compétences. Rappelons l'exemple bien connu de l'aéronautique : aussi longtemps que des pays européens, même les plus grands, ont voulu développer leur industrie aéronautique sur une base purement nationale, ils n'ont pas pu entamer la prédominance de Boeing ; lorsqu'ils ont uni leurs moyens humains et financiers, ils ont réussi Airbus. L'an dernier, on a vendu dans le monde davantage d'Airbus que de Boeings. Cette deuxième idée de base des « pères fondateurs » - celle de la nécessaire coopération - reste également d'une grande actualité. C'est évident sur le terrain économique : que l'on songe à la recherche dans des domaines stratégiques ou à la réalisation des réseaux trans-européens de transport et d'énergie. Mais c'est vrai aussi dans d'autres domaines : il me suffit d'évoquer ici la protection de l'environnement ou la lutte contre la criminalité organisée.

Enfin, la troisième idée fondamentale est que les pays européens ne peuvent avoir un poids réel sur la scène internationale que s'ils agissent de concert. Quand ils avancent en ordre dispersé, ils ne pèsent guère face aux Etats-Unis et, demain, ils ne pèseront guère face à la Chine. Seule l'action en commun nous permettra d'avoir une influence dans le monde et d'y promouvoir les valeurs qui sont les nôtres.

Si ces trois grands objectifs restent valables et s'ils peuvent encore être mobilisateurs, force est de constater qu'ils doivent être poursuivis dans une réalité qui est devenue souvent mouvementée, parfois insaisissable et toujours changeante. Les défis ne manquent pas ; j'en mentionnerai trois.

Le premier est celui de l'adaptation du modèle social européen, issu de l'après-guerre, aux données nouvelles de l'économie mondiale. En effet, la mondialisation de l'économie, la libre

circulation des capitaux, l'émergence de nouveaux concurrents, l'informatisation de la société, l'accélération du progrès technologique, la diffusion plus rapide des connaissances, le vieillissement de la population européenne, sont autant de données nouvelles qui posent un problème stratégique à la société européenne. En outre, dans ce cadre ouvert et mondialisé, très différent de celui de l'après-guerre, c'est la dynamique de l'esprit d'entreprise et de la concurrence qui domine, c'est le secteur privé qui détient l'essentiel des leviers de commande dans le domaine des flux financiers, des implantations industrielles, de la recherche et de l'innovation. Comment, dans ces conditions, maintenir le modèle social européen et la solidarité qui en est le fondement ? Quelle est la stratégie qui permettrait de maintenir l'essentiel du contrat social tout en faisant face aux défis internes et externes ? Nous avons une réponse, à mon avis la seule valable à terme : c'est la Stratégie de Lisbonne, approuvée en 2000 et relancée en mars dernier par le Conseil européen. Encore faut-il la mettre en œuvre ! J'y reviendrai quand j'évoquerai la question des moyens.

Le deuxième défi est celui de l'élargissement. Je l'ai rappelé d'emblée : développer et organiser dans un cadre institutionnel ce qui rapproche les pays du continent européen, afin de surmonter les tensions qui naissent de leur diversité, cet objectif est au cœur de la construction européenne. Substituer le sentiment de solidarité à la tradition de l'affrontement est l'essence même de la démarche des fondateurs. Dans cet esprit, on ne peut qu'être favorable à l'élargissement.

Mais il faut reconnaître que la question se pose aujourd'hui en des termes différents. En effet, alors que les premiers élargissements ne concernaient que deux ou trois nouveaux Etats membres, dix nouveaux Etats membres nous ont rejoints l'an dernier, deux autres se préparent à nous rejoindre en 2007 et d'autres encore frappent à la porte. Le modèle constitutionnel adopté par les six membres fondateurs a été transposé, sans grandes modifications, à quinze, puis à vingt-cinq ; il donne des signes d'essoufflement et il fait craindre la paralysie. Ici aussi, nous avons une réponse, certes imparfaite mais qui néanmoins permettrait de réduire les difficultés et d'éviter certains blocages : c'est le projet de Traité constitutionnel. On connaît les incertitudes qui pèsent à cet égard et, sur ce terrain aussi, la mise en œuvre de moyens appropriés serait bien utile.

Le troisième défi est celui de l'Europe-puissance. En 1950, la construction européenne est née d'un profond sentiment d'impuissance. L'impuissance économique bien sûr, mais aussi l'impuissance politique, « la faiblesse honteuse de gouvernements déboussolés, courant à Washington chercher quelques dollars en guise de viatique »<sup>1</sup>. Les mémoires de Monnet, les discours de Churchill, les écrits de Spaak traduisent bien ce sentiment d'impuissance. C'est dans ce contexte qu'est lancée l'initiative de Schuman : ce n'est pas un hasard s'il commence par les industries du charbon et de l'acier, à l'époque facteurs de puissance par excellence. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est qu'en offrant à des gouvernements et à des peuples impuissants la perspective d'exercer ensemble une puissance collective, on a pu surmonter des divisions séculaires et justifier une entreprise commune. Cette dialectique entre impuissance individuelle et puissance collective est, je l'ai rappelé, une des idées de base de la construction européenne. C'est cette dialectique qui fut la motivation principale des négociateurs du Traité de Maastricht : leur volonté était de retrouver collectivement une souveraineté monétaire que la plupart des Etats individuels avaient largement perdue. Comme le soulignait Jacques Delors, « la monnaie unique, c'est aussi un instrument de puissance »<sup>2</sup>.

Aujourd'hui - et c'est le troisième défi - il s'agit de savoir si cette même dialectique peut être mise en œuvre sur le plan des relations extérieures et de la défense. Comment rendre l'Europe capable d'exercer une influence dans le monde ? Comment lui donner un surcroît de puissance collective ? A ce troisième défi, nous sommes encore loin d'avoir apporté une réponse cohérente. Néanmoins, le projet de Traité constitutionnel comporte trois innovations qui pourraient permettre une évolution ultérieure dans le sens de l'Europe-puissance. D'abord, l'Union est dotée de la personnalité juridique, ce qui devrait lui permettre de mieux se faire entendre dans les enceintes internationales. Ensuite, les dispositions en matière de sécurité et de défense sont beaucoup plus élaborées qu'auparavant<sup>3</sup>. Enfin, on crée un poste de Ministre

<sup>1</sup> Ph. de SCHOUTHEETE : Une Europe pour tous, Ed. Odile Jacob, 1997, p. 113.

<sup>2</sup> J. DELORS : L'unité d'un homme, Paris, Ed. Odile Jacob, 1994, p. 241. Pour un développement de cette vision, voy. Ph. MAYSTADT : « L'Euro et le système monétaire international », Annales de Droit de Louvain, 1998, I, pp. 1-23.

<sup>3</sup> Pour une analyse de l'évolution rendue possible par ces dispositions, voy. la remarquable étude de Ph. de SCHOUTHEETE : La cohérence par la défense, Cahiers de Chaillot, n°71, oct. 2004.

des Affaires étrangères qui conduira la politique étrangère de l'Union, sera Vice-président de la Commission et présidera le Conseil des Affaires étrangères. La fonction est ambiguë et son exercice demandera du tact et de l'imagination, mais la personnalisation de la représentation extérieure de l'Union est un progrès incontestable.

Si nous avons des réponses, au moins partielles, aux trois défis majeurs que je viens de mettre en évidence, encore faut-il que les responsables européens se donnent les moyens de les mettre en œuvre. Il ne suffit pas, pour atteindre les objectifs, de formuler des stratégies appropriées. Il faut aussi se doter des instruments et des moyens permettant de les réaliser. Ce point est tout à fait essentiel pour la crédibilité de la démarche.

Quels moyens ? D'abord des moyens institutionnels. J'ai déjà fait allusion à l'apport utile du projet de Traité constitutionnel. Même s'il n'est pas parfait et même s'il reste en-deçà de ce que nous avons espéré, notamment en ce qui concerne la coordination des politiques économiques, le projet de Traité ne comporte aucun recul et quelques avancées. En particulier - et c'est un aspect qui est trop peu souligné dans les débats en cours - le projet démocratise davantage les procédures décisionnelles et simplifie considérablement les instruments juridiques.

Toujours dans le même ordre d'idées, je relève que l'impulsion nouvelle donnée par la présidence luxembourgeoise à la Stratégie de Lisbonne porte précisément sur les aspects institutionnels. Dans la mesure où la réalisation de la plupart des orientations de Lisbonne dépend de décisions nationales, la présidence a proposé de renforcer l'« appropriation » nationale de la stratégie par la mise en place d'une procédure nouvelle, fondée sur l'établissement de « plans d'action nationaux » adoptés par chaque Etat membre, sous la supervision de la Commission.

Ensuite, des moyens budgétaires. La discussion sur les perspectives financières 2007-2013 sera cruciale à cet égard. Ce sera le véritable test de la volonté politique de relever les trois défis que je viens de mentionner. Je ne veux pas me prononcer ici sur le montant total du budget européen ; ce sera quelque part entre 1% et 1,24% du P.I.B. J'estime d'ailleurs que l'on a tort d'aborder le débat par ce biais. Ce qui importe, c'est que le budget traduise effectivement les priorités nouvelles de l'Union. Si le compromis final ne prévoit pas de moyens plus importants qu'aujourd'hui pour le soutien à la recherche et aux réseaux trans-européens ainsi que pour l'action extérieure de l'Union, on saura que la volonté de relever les défis fait défaut. L'Europe, à la croisée des chemins, aura fait le mauvais choix.

Enfin, des moyens pédagogiques. Il y a à cet égard un cruel déficit. Il faut plus de clarté, plus de conviction, plus de talent pédagogique dans la communication, en particulier dans la présentation des enjeux et des stratégies. Récemment, devant le Parlement européen, Jean-Claude Juncker s'est exclamé : « Les Européens ne savent toujours pas lire l'importance de la Stratégie de Lisbonne, parce qu'on utilise des concepts comme compétitivité ou productivité, qui passent à côté de leurs cœurs, alors que Lisbonne doit tendre justement vers ce à quoi ils aspirent : avoir un travail, pouvoir créer une entreprise, concilier vie familiale et professionnelle, donner une bonne éducation à leurs enfants, ... »<sup>4</sup>. Comme il a raison ! Ce n'est qu'en parlant en des termes concrets, que les citoyens peuvent rattacher à leur réalité quotidienne, que les institutions européennes regagneront estime et légitimité.

En vous remerciant encore pour l'attribution de ce Prix du Mérite européen et en vous redisant combien j'en suis honoré, je formule l'espoir que, dans l'esprit des « pères fondateurs » de l'Europe, nous poursuivions leurs grands objectifs de paix, de coopération et d'influence dans le monde en relevant les défis de ce 21<sup>ème</sup> siècle et en y consacrant les moyens adéquats.

---

<sup>4</sup> Cité par Agence Europe, Bulletin Quotidien, 14/04/05, p. 9.